

## Lettre ouverte à M. le Premier Président de la Cour d'Appel de Montpellier et à Mmes les JAP du TGI de Béziers

M. le Premier Président de la Cour d'Appel de Montpellier, Mmes les JAP du TGI de Béziers,

Nous avons été informés que vous êtes à l'origine d'une demande de renfort en personnels sur le site de Béziers/Milieu ouvert.

Nous partageons très largement vos préoccupations concernant la situation très difficile que rencontre depuis maintenant plusieurs années ce service. Nous la connaissons d'autant plus que nous avons alerté à de nombreuses reprises la direction du SPIP de l'Hérault et la DI de Toulouse par des tracts et des courriers.

L'Inspection des services pénitentiaires réalisée en juin 2014 a, d'après nos informations, confirmé l'état très difficile dans lequel se trouve ce service.

Malgré toutes ces alertes, il aura fallu votre intervention pour que l'antenne de Béziers obtienne un renfort qui, visiblement, vous a déjà été annoncé... Mais à quel prix, dans quelles conditions et pour quelles conséquences ? Et que va régler réellement ce renfort qui ne masquera pas les difficultés structurelles et matérielles de ce service ?

Le renfort qui vous a été annoncé est une contractuelle embauchée mi décembre sur l'antenne de Montpellier. Son professionnalisme est reconnu puisqu'elle a fait son stage d'assistante sociale dans ce service. Elle vient tout juste de prendre en charge les 110 mesures qui lui ont été confiées du secteur de Lunel et déjà, on lui demande de quitter ce poste... Elle va devoir refaire le même travail à partir du 9/02 sur Béziers et ne sera donc réellement opérationnelle que dans un mois au mieux. En réalité, dans un peu plus d'un mois sûrement car cette personne étant fixée sur la RA de Montpellier, elle va devoir faire le trajet sur Béziers chaque jour suite à l'ordre de mission qui lui a été imposé. Son temps de trajet quotidien (environ deux heures) sera donc considéré comme du temps de travail. En plus de la fatigue emmagasinée, son temps réel de travail sera donc de 5h par jour et non 7... Ce n'est donc pas un temps plein qui est affecté sur Béziers mais un temps partiel à 70%... Et comme l'Administration pénitentiaire n'a visiblement pas le souhait de lui faciliter la tâche pour être la plus opérationnelle possible malgré ces contraintes, elle vient de se voir refuser le droit de garder le véhicule de service à son domicile et devra donc également effectuer chaque jour le trajet de son domicile au SPIP de Montpellier...

Et on ne compte pas le coût financier d'une telle opération (frais de repas, frais de transport)...

Le DSPIP de l'Hérault nous indique que le recrutement d'un contractuel directement sur Béziers n'aurait coûté que 6000 euros de plus pour un vrai temps plein à Béziers tout en permettant à la contractuelle de continuer son travail sur Montpellier... Pourquoi ne pas l'avoir fait ??

Le renfort espéré par nos collègues de Béziers sera donc limité. En revanche, la DISP comme la Direction du SPIP de l'Hérault n'ont, à ce jour, apporté aucune réponse aux difficultés concrètes de l'antenne de Béziers. Les problèmes des locaux, notamment ceux liés à l'insonorisation soulignés par le médecin de prévention, restent les mêmes et il n'y a eu que des travaux à la marge pour répondre à ces difficultés. Les conditions matérielles de travail restent donc difficiles et aucune solution n'a été proposée à ce jour. Le service souffre aussi fortement de modifications régulières de l'organisation de leur service, et encore, quand une organisation existe... Le tout agrémenté d'un sentiment de désintérêt de la part de la direction départementale, le DSPIP, bien qu'ayant un adjoint, ne se rendant que très ponctuellement à Béziers.

A ces vraies difficultés dont la résolution pourrait largement contribuer à améliorer les conditions de travail, aucune réponse en vue... L'antenne de Béziers, dont plusieurs collègues ont déjà été ou sont encore en arrêt maladie notamment en raison de leurs conditions de travail, peut continuer à sombrer en silence. L'arrivée de notre collègue contractuelle n'est qu'un cautère sur une jambe de bois

Un petit mot également, si vous le permettez, et bien que cela vous concerne moins, sur les conséquences du départ de la contractuelle de l'antenne MO de Montpellier. Cette collègue avait pris en charge un secteur, celui de Lunel : on ne sait pas aujourd'hui comment sera réorganisée la prise en charge de ses suivis. Son départ alourdira le travail des agents de cette antenne et entraînera donc une détérioration des conditions de travail au sein de ce service, d'autant que l'ordre de mission prive également l'une des antennes d'une des rares voitures de service mise à leur disposition.

La réponse appportée ce jour par l'Administration Pénitentiaire relève plus d'une polique d'affichage que d'une volonté réelle de résolution des problèmes.

Si, comme nous n'en doutons pas, votre volonté est l'amélioration des conditions de travail des agents du milieu ouvert de Béziers pour une meilleure prise en charge des publics sous main de Justice, nous espérons que vous pourrez à nouveau faire entendre votre voix pour que des réponses concrètes aux questions soulevées dans ce courrier soient apportées par l'AP:

- recrutement à temps plein d'un contractuel sur Béziers dans l'attente de l'arrivée des titulaires prévus en septembre prochain
- question du problème de la voiture de service pour la contractuelle
- conditions matérielles de travail et organisation du service MO de Béziers

Mesdames et Monsieur les Magistrats, nous n'avons à coeur que la qualité du service public rendu par le SPIP dans le cadre de sa mission de prévention de la récidive.

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer nos sincères salutations,

Montpellier, le 2/02/2015

La CGT/SPIP 34

CGT/SPIP34 – 909, avenue de Toulouse, 34070 Montpellier, 04.99.51.28.80